DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 11° ET 12° ARRONDISSEMENTS

- Séance du Jeudi 28 Mars 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

19/021/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - Financement 2019 de la participation de la Ville au soutien et au développement des Accueils Collectifs de Mineurs engagés dans une démarche de qualité dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et d'Objectif Jeunes - Approbation d'avenants - 2ème répartition 2019.

19-33534-DASA

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le financement 2019 de la participation de la Ville au soutien et au développement des Accueils Collectifs de Mineurs engagés dans une démarche de qualité dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et d'Objectif Jeunes.

Chaque année des subventions sont inscrites au budget en faveur d'associations ou d'organismes qui assument des missions de service public en faveur de la jeunesse dans le cadre d'Objectif Jeunes et du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signés avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône.

Il est aujourd'hui proposé d'autoriser, conformément aux tableaux ci-joints, une deuxième répartition d'un montant total de 2 283 500 Euros (deux millions deux cent quatre-vingt-trois mille cinq cents Euros) au titre de la « Démarche Qualité » des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), des Accueils de Jeunes et des Ludothèques en CEJ et Objectif Jeunes. Cette dépense est destinée à subventionner les projets d'engagement établis par les associations ayant répondu aux critères de la Charte Qualité.

Cette somme vient en complément de l'acompte de 1 103 500 Euros voté par la délibération n°18/1231/ECSS du 20 décembre 2018.

Conformément à la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, modifiée par la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016, une convention a été établie avec les associations, selon la liste ci-annexée.

Pour répondre à l'évolution des activités d'accueil de loisirs dans le cadre de la Démarche Qualité, et verser cette deuxième répartition, il est proposé de modifier par avenants, joints au présent rapport, les conventions pluriannuelles conclues avec les associations, selon les tableaux détaillés ci-joints.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES VU LA DELIBERATION N°18/1231/ECSS DU 20 DECEMBRE 2018 OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

- Est autorisé, conformément aux tableaux ci-joints, le versement de subventions aux associations engagées dans une action « Démarche Qualité » dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et d'Objectif Jeunes.
- Sont approuvés les avenants, ci-annexés, aux conventions conclues avec les associations listées sur les tableaux ci-joints.
- <u>ARTICLE 3</u> Monsieur le Maire de Marseille, ou son représentant est habilité à signer ces avenants.

ARTICLE 4

La dépense globale, soit 2 283 500 Euros (deux millions deux cent quatre-vingt-trois mille et cinq cents Euros) sera imputée sur les crédits du Budget 2019 nature 6574-2 - fonction 422 - service 20013 - action 11012 413 Objectif Jeunes : 630 000 Euros (six cent trente mille Euros) dont (86 000 Euros quatre vingt six mille Euros pour notre secteur), Contrat Enfance Jeunesse : 1 653 500 Euros (un million six cent cinquante-trois mille cinq cents Euros) dont (158 100 Euros cent cinquante huit mille cent Euros pour notre secteur).

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème

LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts Julien RAVIER

Enrôlé au CA du 28 mars 2019